• Transferts de déchets dans l'Aisne : Ternois Environnement a observé d'étonnants transports.

Par Patrick Thiery - Président et Yves Maquinghen - Chargé de mission environnement

L'une de nos associations adhérente, Ternois Environnement avait saisi M. le Préfet de l'Aisne, dès le 6 avril, sur la problématique de la connaissance et du contrôle des flux de déchets du département de l'Aisne, en particulier pour ceux qui constituent l' activité de la plateforme de transfert de HOLNON, dédiée uniquement aux ordures ménagères et déchets industriels banaux.

Deux mois après cette saisine, en l'absence de réponse de l'Administration, PICARDIE NATURE, dans un nouveau courrier, rappelle les différentes informations qui ont été transmises soit directement , soit par les messages adressés au Sous-Préfet de Saint-Quentin. A savoir :

1. Le courrier du 6 Avril qui évoque des flux vers Laon ou Reims ; flux qui à cette date seront identifiés comme aboutissant à ALLEMANT ou CHAUNY

2. Le courrier du 7 Avril qui précise le logigramme envoyé dans un premier temps avec une anomalie d'édition.

3. Le courriel du 19 Avril qui rapporte une observation de flux se terminant en dépôt dans un parking d'une entreprise de la région de Reims ; courriel adressé à Monsieur le Sous-préfet.

4. Le courriel du 6 Mai qui rapporte une observation de flux se dirigeant à l'entrée de Soissons, courriel adressé à Monsieur le Sous-préfet.

L'enquête menée par Ternois Environnement avait débuté suite à l'observation de nombreux transports de déchets non bâchés et d'envols qui polluent les parcours et les abords des centres dédiés.

L'ensemble des observations effectuées par ses membres a montré que **rien ne correspond aux flux annoncés au départ de HOLNON et à destination exclusive de FLAVIGNY** (ce qui est la conformité requise par l'arrêté IC / 2009 / 123 du 20 AOUT 2009 et confirmé par le rapport DREAL du 6 / 10 / 2010 concernant le site de FLAVIGNY) . **Des départs vers REIMS ont même été observés !**

Nous avons donc demandé que les services de l'Etat procèdent à une enquête pour vérifier la légalité de ces mouvements de déchets, au regard des dispositions du PDEDMA de l'Aisne mais aussi celui de la Marne. Une copie du courrier a été adressé pour information à M. DAUDIGNY, président du conseil général de l'Aisne ainsi qu'à son homologue de la Marne.

